



# APPRENTIS, LYCÉENS, ÉTUDIANTS



VOUS VENEZ D'OBTENIR VOTRE CAP, VOTRE BAC PRO  
OU TECHNOLOGIQUE, OU BIEN VOTRE BTS



## OU BIEN

Vous étiez  
boursier



Vous avez passé  
votre diplôme  
par la voie  
de l'apprentissage  
et vous disposez de  
peu de ressources

arpe

Vous pouvez bénéficier d'une aide  
à la recherche du premier emploi\*  
(ARPE) de 200 euros/mois  
pendant 4 mois

(et de 300 euros / mois pour les diplômés  
de l'enseignement supérieur  
par l'apprentissage)

\* Hors emplois saisonniers

**N'attendez pas ! Laissez votre adresse électronique sur  
[education.gouv.fr/arpe](https://education.gouv.fr/arpe)**

Vous serez tenus informés des modalités pratiques et des conditions  
d'attribution de cette aide dès qu'elle sera mise en place



Pour être accompagnés dans votre démarche,  
rapprochez-vous du conseiller principal d'éducation de votre lycée  
et du directeur de votre centre de formation